

billet de famille

ALLER ET RETOUR OU CIRCULAIRE



La famille comprend : le père, la mère, leurs ascendants, leurs descendants et les personnes au service de la famille.

quels sont les avantages de ce billet ?

- Une réduction de 75 % à partir de la 3^e personne. Les enfants de 4 à moins de 10 ans, payant 1/2 place, obtiennent donc une réduction de 87,5 %.
- La validité de deux mois peut être prolongée d'un mois, moyennant le paiement d'un supplément de 10 % du prix total du billet de famille.

La possibilité de

- voyager dans des classes différentes.
- s'arrêter en cours de route, en faisant annoter le billet au départ de la gare d'arrêt.
- sortir de France par un point et y rentrer ensuite par un autre ou vice-versa, sous certaines conditions.

En outre,

- Une carte peut être délivrée gratuitement à un membre de la famille (personnes au service de la famille exceptées) pour lui permettre de voyager à demi-tarif de la gare de départ aux lieux de séjour de la famille. Cette carte doit être restituée dans les 8 jours qui suivent la rentrée du dernier membre de la famille.
- Des billets individuels peuvent être délivrés moyennant un supplément de 10 % du prix d'un billet au plein tarif à plusieurs personnes de la famille.

quelles sont les conditions à remplir ?

- ~~faire au moins 300 km, retour compris~~ être au moins 3 personnes de la même famille à voyager ensemble à l'aller et au retour (le chef de famille ou sa femme doit obligatoirement être inscrit sur le billet).

Faites votre demande sur cette formule et remettez-la à la gare au moins 48 heures à l'avance.



demande de billet de famille

déposée le
à la gare d

parcours

aller	de	à	via
	de	à	via
retour	de	à	via
	de	à	via

trajet : indiquer A (aller) AR (aller et retour ou R (retour)		noms et prénoms des voyageurs	degré de parenté ou employé de maison	âge des enfants
1 ^{re} classe	2 ^e classe			

1 billet collectif. départ le

2 billets individuels. départ le

3 carte d'identité

- Pour M. (nom et prénom)
- Ci-joint une photographie de 3,5 x 4 (hauteur minimale de la tête 2 cm).
- Gares des lieux de séjour de la famille

complétez votre demande page 4

volet réservé à la gare ou au bureau d'émission

distance	du parcours par fer A	des parcours non effectués par fer B	du 1/4 du parcours par fer C
totaux			
Ajouter excédent de B sur C			
Total du parcours taxé			

N ^{os} des billets délivrés
Collectif
Individuels du N ^o
au N ^o
Contremarques du N ^o
au N ^o
Carte d'identité N ^o

distances des billets individuels

	du parcours par fer D	des parcours non effectués par fer E	du 1/4 du parcours par fer F	différence E-F G	distance de taxation H
A					
R					
AR					

décompte des frais de transport

	Nbre voyageurs		prix unitaires		produits	
	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e
PT						
1/4						
1/8						
supplément billets individuels enf. 10% / 2 T. adol. 10% P.T.	A					
	R					
	AR					
	A					
	R					
	AR					

TIMBRE À DATE DU BUREAU D'ÉMISSION

prix total par classe	
surtaxe locale	
total	
consignation carte d'identité	
PRIX A PERCEVOIR	





renseignements concernant le demandeur

Le signataire doit présenter à l'appui de sa demande toutes justifications utiles (livret de famille, extraits d'actes d'état-civil, etc.), et pour les serviteurs : soit une attestation de versement à la Sécurité sociale, soit une carte d'immatriculation à la Sécurité sociale et une attestation patronale certifiant que le serviteur est depuis plus de 3 mois au service de la famille (carte de travail pour les serviteurs de nationalité étrangère).

pièces justificatives présentées

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations concernant l'état civil et la résidence portées sur la présente demande.

D'autre part, je me porte garant que les personnes désignées au verso comme "employés de maison" sont bien au service de ma famille.

Ecrivez : "LU ET APPROUVÉ" et signez.

A _____

Le _____

19 _____

nom, prénom (en lettres capitales) _____

résidence du chef de famille _____

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

partie réservée à la gare qui reçoit la demande

N° d'enregistrement _____

Certifié conforme aux pièces présentées.

NOM et GRADE de l'agent : _____

SIGNATURE _____

TIMBRE A DATE DE LA GARE